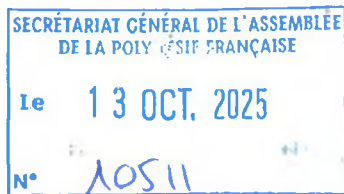




ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Représentante



Taraho'i, le 13 octobre 2025

à

Monsieur le ministre des grands travaux,
de l'équipement, en charge des transports
terrestres et maritimes et de la décentralisation.

Question orale

Objet : Consolidation des mécanismes de coordination lors des interventions en rivière

Monsieur le ministre,

Pas plus tard que ce lundi 13 octobre, je me suis rendue à l'embouchure mineure de la Papanoo, à l'invitation du Syndicat des petites et moyennes entreprises de la commune de Papanoo, qui compte parmi ses membres plusieurs extracteurs de matériaux.

L'objectif de cette rencontre était de sensibiliser la représentante que je suis à la situation de cette rivière, aux possibilités d'extraction, mais aussi au respect des règles du code des mines et du code de l'environnement.

Les représentants du syndicat ont ainsi exprimé leur volonté de travailler dans le respect des réglementations en vigueur. Ils m'ont indiqué qu'une notice d'impact environnemental est actuellement en cours d'élaboration et qu'ils attendent les résultats de la consultation publique pour finaliser les démarches administratives nécessaires à l'obtention d'une éventuelle autorisation d'exploitation.

Cependant, ils ont également attiré mon attention sur un problème préoccupant : le bras secondaire de la Papanoo est bouché depuis le mois de juillet dernier. Cette obstruction provoque une stagnation des eaux, leur réchauffement, et a entraîné la mort de nombreux poissons et anguilles.

Lors de ma visite sur site, un engin de chantier est arrivé, appartenant à une entreprise privée et apparemment mandatée par notre direction de l'équipement. Selon l'opérateur, sa mission était de dégager l'embouchure obstruée en mettant de côté les matériaux extraits.

Son intervention a immédiatement été interrompue, la propriétaire du terrain traversé par l'engin de chantier ayant refusé son passage, celle-ci n'ayant jamais été sollicitée ni informée au préalable.

Cette situation, que j'ai constatée personnellement, illustre une carence manifeste de coordination administrative.

Alors que la rivière est bouchée depuis plusieurs mois, aucune anticipation ni communication n'a apparemment été mise en place avec les riverains, générant une incompréhension croissante et une perte de confiance envers notre propre administration.

C'est d'ailleurs pour remédier à ce type de dysfonctionnements que j'ai proposé plusieurs amendements à votre projet de modification du code des mines, afin que soit maintenue, notamment, l'obligation d'information des tavana, leur permettant d'assurer le lien essentiel entre l'administration et la population.

Aussi, Monsieur le Ministre, ma question est la suivante :

Quelles dispositions votre ministère entend-il enfin prendre pour assurer une meilleure coordination entre nos services administratifs, la commune et les riverains lors des interventions en rivière, afin d'éviter que de telles situations se reproduisent ?

Je vous remercie.

Teremuura KOHUMOTINI-RURUA

